



MIEUX COMPRENDRE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS



Avec le concours de la DIREN, du Conseil Régional Nord / Pas de Calais et du FEDER

MIEUX COMPRENDRE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

1- Définition

La gestion différenciée des espaces verts propose d'intégrer dans l'effort de verdissement et de fleurissement de la ville la composante environnementale. Il est question de prendre en compte les fonctionnements naturels, faire avec et non contre la nature dans une certaine mesure, respecter les équilibres naturels en préservant la faune et la flore locales et les ressources naturelles (l'eau, l'air et les sols). C'est la contribution du service espaces verts à la politique de développement durable. Elle est systématiquement inscrite aux Agendas 21 locaux comme ceux de la ville de Grande-Synthe et de la ville de Lille.

"La gestion différenciée fait évoluer le modèle horticole standard en intégrant à la gestion des espaces verts un souci écologique. Elle permet de gérer au mieux le patrimoine vert d'une ville en intégrant des objectifs précis et en tenant compte des moyens humains. Elle crée de nouveaux types d'espaces plus libres correspondant à une utilisation contemporaine, aux fonctions plus variées".

Définition de la Mission Gestion Différenciée.

2- Le pourquoi de la gestion différenciée : des constats régionaux

- Une érosion accélérée de la biodiversité au cours des dernières décennies...

... due, pour une large part, aux activités humaines : urbanisation, agriculture intensive, activités de loisirs... ont entraîné la destruction d'habitats naturels et l'imperméabilisation de vastes surfaces ainsi que le morcellement du territoire.

- La nécessité de préserver les ressources naturelles.

Afin que chacun d'entre nous et les générations futures puissent répondre à leur besoins élémentaires et vitaux, eau, air et sol doivent être préservés de toute pollution, d'origine autoroutière, agricole, phytosanitaire...

- Une demande sociale pour des espaces de nature...

... et de proximité. Les citoyens souhaitent mieux vivre la ville en bénéficiant d'un cadre plus verdoyant et plus naturel.

- Un contexte économique...

... qui ne permet pas toujours de gérer l'ensemble des espaces verts de la commune avec des pratiques classiques. D'où des centres villes particulièrement soignés et des espaces périphériques délaissés et peu accessibles au public.

3- Ce qu'implique la gestion différenciée

La mise en place de la gestion différenciée ne se fait pas du jour au lendemain, la démarche demande du temps, elle se construit progressivement en travaillant sur les points suivants :

- Une méthodologie de réflexion et de mise en oeuvre

La démarche Gestion Différenciée, largement illustrée par le CODE vert de la Ville de Rennes et complétée par des principes de gestion des milieux naturels, repose sur 3 phases :

- le diagnostic : quelle surface d'espaces verts a t'on à gérer et quelle typologie (constitution d'un cadastre vert) ? Les contraintes climatiques, édaphiques, socio-économiques (fréquentation du site) et autres ? Quels sont les moyens disponibles en homme et en matériel ?

- la définition des objectifs : quels objectifs au regard du diagnostic. Des objectifs d'accueil du public, des objectifs de préservation de la biodiversité, des objectifs de réduction des intrants chimiques en espaces verts, des objectifs d'économie d'eau, d'implication des habitants dans des politiques de terres en partage...

- la définition des opérations à mener : opérations d'aménagement, opérations de gestion, opérations administratives et juridiques (classement au POS, sous-traitance et suivi du travail réalisé... Proposition d'un calendrier d'intervention, d'une politique de communication auprès des habitants et de certains élus, d'un plan de formation pour le personnel...

- **Un changement de mentalités et de comportements**

... sur le rôle de l'espace vert dans la nature et le rôle de la nature dans les espaces verts.

- **Une stratégie de communication** auprès des habitants et usagers des espaces verts pour expliquer les changements qui s'opèrent.

- **Un travail d'éducation à l'environnement**, indispensable auprès des plus jeunes qui ensuite sensibiliseront leurs parents.

- **La coordination interne.**

Les différentes équipes devront se coordonner pour optimiser le travail, adopter les nouvelles pratiques tout en maintenant certaines pratiques traditionnelles et respecter un calendrier d'intervention.

- **Un travail transversal avec les autres services communaux**

La gestion différenciée nécessite un décloisonnement des différents services, un travail avec le service voirie est souhaitable pour les aspects propreté et phytosanitaire par exemple, avec le service urbanisme pour pérenniser la démarche.

- **La formation**

C'est un élément incontournable de la gestion différenciée. Le personnel des Services Espaces Verts tout comme des Entreprises Espaces Verts a besoin d'être sensibilisé et formé aux notions d'écologie générale (les chaînes alimentaires, les équilibres naturels, la végétation régionale, les techniques de gestion, les principes respectueux de l'environnement, l'information du public...) et à l'utilisation d'un matériel nouveau.

- **Des besoins matériels**

Pour les aspects horticoles de la gestion différenciée l'équipement actuel des Services Espaces Verts est suffisant. En revanche, l'application des principes écologiques et de restauration des milieux demandera des outils plus spécifiques comme la moto faucheuse avec barre de coupe et l'andaineuse pour ce qui est de l'entretien des prairies avec exportation des déchets de fauche. L'acquisition de ce nouvel équipement pourra se faire sur plusieurs années selon une adoption progressive de la gestion différenciée par le personnel concerné.

- Réaffirmer les métiers existants de jardiniers, de bucherons élagueurs, techniciens horticoles...

- **Des postes nouveaux**

Puisque la gestion différenciée a pour ambition de concilier des pratiques horticoles à des pratiques écologiques, de nouveaux profils de postes venant compléter les profils déjà existants de jardiniers, agents de maîtrise, agents d'entretien, responsables des marchés publics se dessi-

nent :

- les gestionnaires des espaces de nature, intervenant dans la conception et la gestion des sites, se partageant entre bureau et terrain, comme à Grande-Synthe,
- les Brigades Vertes, chargés de l'entretien doux des fossés de drainage, des prairies de fauche..., comme à Sailly sur la Lys,
- les coordinateurs environnement qui auront un rôle administratif (Halluin, Faches-Thumesnil), ils ont en charge la recherche de subvention par exemple,
- les animateurs nature ou du cadre de vie (Faches-Thumesnil) chargés de la communication et l'information des habitants...

4- Des actions concrètes

- . L'utilisation de plantes locales

Les aménagements en parcs urbains sont encore trop horticoles pour permettre le maintien et le développement de la faune et la flore régionales. Le recours aux végétaux locaux favorisera la restauration des habitats naturels ou semi-naturels actuellement fortement dégradés et permettra de reconstituer les réseaux trophiques (ensemble de chaînes alimentaires qui régissent les équilibres naturels)...

- . La réduction du phytosanitaire

Aujourd'hui pointés du doigt pour des raisons de pollution de l'eau, des sols et de l'air et leurs impacts sur la santé humaine, les pesticides sont pourtant encore largement utilisés dans nos collectivités.

Des solutions alternatives, biologiques, existent mais ne permettent pas d'éradiquer le problème lorsqu'il se présente. En fait, elles ramènent le problème à un niveau acceptable. Cela nécessite un changement de mentalités vis à vis des parasites, ravageurs et auxiliaires (la coccinelle, syrphes, chrysopes...) et un changement de comportements d'aménagements et de gestion des espaces verts.

- . Préserver la ressource en eau...

... en réduisant l'utilisation des produits chimiques et en l'économisant (éviter l'arrosage intégré, en revenir à des aménagements et végétaux peu gourmands en eau).

- . Une conception nouvelle pour un double rôle

Accueillir le public tout en préservant les ressources naturelles, c'est possible mais il faut revoir les modes de conception en pensant à la gestion et à l'évolution de l'espace. Il faut une vision au long terme des aménagements et de leur rendu.

On favorisera tous les aménagements naturels susceptibles d'attirer faune et flore locales et de préserver les ressources naturelles : utilisation de végétaux régionaux, aménagements calqué sur la nature (laissant aussi une part de créativité : reconstitution d'une zone humide, d'une chênaie...), en tenant compte de la nature du sol, du climat...

- . Des modes de gestion nouveaux...

... issus de la gestion des milieux naturels, adaptés aux espaces verts urbains et périurbains et cotoyant avec harmonie les pratiques plus horticoles.

5 - Des exemples

En Europe : BRUXELLES

L'exemple de Bruxelles est riche d'enseignement, c'est l'IBGE (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement) qui "dirige" la gestion différenciée des espaces verts de la ville. Le travail de ces écologues a abouti à une déclinaison des espaces verts selon leur rôle dans la ville pour, à la fois, l'accueil du public et la préservation de la nature. Ils ont poussé la réflexion jusqu'à la mise en place d'un maillage bleu (système hydrique de la ville) et vert (prenant en compte les espaces verts et les possibilités de maillage). Il s'en suit une typologie large d'espaces verts où se côtoient les pelouses tondues de façon intensive avec les friches, prairies et roselières bénéficiant d'une gestion écologique. Les quelques photos ci-dessous proposent un échantillon succinct des espaces verts bruxellois : le Parc de la Héronnière, et le Parc du Scheutbos.



les le ruisseau du Veeweydebeek et des prairies humides. Avec l'augmentation des surfaces imperméables les collecteurs mis en place ne suffisent plus à absorber efficacement les crues. En 1996, le nouvel aménagement du parc, s'inspirant du maillage bleu, rétablit partiellement l'hydrographie des lieux".

*"Créé en lieu et place d'un projet de réalisation d'une grande avenue, le **Parc de la Héronnière** est maintenant un espace de liaison entre différents quartiers et une importante zone de loisirs et de détente. Il a fait l'objet d'un aménagement multifonctionnel respectant l'hydrogéologie et l'écologie du site ainsi que les aspects sociaux. Le site a été reconstitué d'après des archives historiques montrant qu'avant urbanisation*



La Héronnière, en plein coeur de la ville, est l'exemple parfait de la volonté, dès la conception, de créer un espace naturel. Le résultat est surprenant et tranche sur les pratiques encore trop traditionnelles des bailleurs locaux (photo ci-dessous).

Le Parc du S



ou dominant

des zones de prairies et des zones boisées (boisements naturels).

"C'est un peu la campagne à Bruxelles". "Lors de l'aménagement du parc, les éléments de valeur de l'ancien paysage ont été conservés au maximum : talus d'ormes champêtres, bosquets de saules, friches, prés de fauche, haies, ruisseau bordé de zones humides et saules têtards".

Les arbres morts et/ou cassés sur pied sont maintenus s'ils ne posent pas de problème de sécurité, les prairies sont fauchées une ou deux fois par an.



Des saules têtards



Un arbre cassé mais encore bel et bien vivant



des prés de fauche

En France, dans la

Région Nord / Pas de Calais

GRANDE-SYNTHÉ

A Grande-Synthe, l'objectif est d'adopter dans toutes les démarches de création et d'entretien d'Espaces Verts des principes respectueux des équilibres naturels et susceptibles d'augmenter les richesses et les potentiels naturels de la commune.

Cela consiste à :

- diversifier au maximum des végétaux régionaux dans un même habitat (boisements, prairies...),
- limiter, voire arrêter, des traitements phytosanitaires non-respectueux de l'environnement (expérience de lutte biologique et intégrée au verger du Puythouck),
- utiliser du paillage, des plantes couvre-sol et du désherbage thermique,
- prendre en compte des potentiels écologiques existants,
- créer ou restaurer un maillage biologique.

La gestion différenciée des espaces verts municipaux est la contribution du Service Espaces Verts de la commune au Développement Durable. De plus, la population échange facilement avec les jardiniers qui sont à même d'expliquer leurs méthodes de gestion. A Grande-Synthe, un dispositif de communication complet a été mis en place : le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE), la Fête de la Nature au centre du Puythouck, le verger du Puythouck, la chaîne de télévision locale, le bulletin municipal.

Une méthodologie a été testée selon la méthodologie des plans de gestion de l'ATEN offrant une vision de la dynamique végétale au long terme et des résultats possibles. Cette méthodologie explique et planifie le travail à effectuer chaque année. Pour l'appliquer, le personnel a été formé et un gestionnaire des milieux naturels a rejoint l'équipe.



Un bras mort dont les berges sont gérées naturellement



Un pré fauché à l'ancienne au verger du Puythouck, l'outil de communication de la ville.

SAILLY-SUR-LA-LYS

"A quoi bon travailler pour la nature si c'est pour la dénaturer". C'est la devise de cette petite commune du Pas de Calais qui en 1996 s'oriente vers la gestion différenciée de ses quelques 12 Ha d'espaces verts "urbains" et 12 Ha de zones naturelles. Très vite, la distinction est faite entre espaces de prestige et espaces naturels.

L'émergence de la gestion différenciée s'est d'emblée heurtée à l'incompréhension généralisée : des élus, des techniciens et des habitants. Avant d'aborder les aspects techniques de la gestion différenciée, il a fallu réfléchir à son acceptation par le plus grand nombre par :

- la sensibilisation des élus (encore en cours aujourd'hui),
- la sensibilisation et la formation des techniciens,
- l'information et la communication auprès des habitants.



A Sailly-sur-la-Lys, les produits chimiques sont bannis (ils ne sont utilisés en fait qu'en cas d'extrême nécessité), la mosaïculture n'est pas pratiquée car nécessite l'emploi de produits chimiques, et le mulch remplace le désherbage chimique dans les massifs et aux pieds des arbres.

Les techniciens ont été formés via le Greta Formation Flandres/Lys et certains ont reçu la formation plus soutenue de "Brigade Verte", des articles sur le sujet ont été rédigés dans le bulletin municipal, des animations scolaires (les ateliers verts) ont été initiées, et des réunions publiques sont en cours de préparation.

La volonté du responsable du service et la formation des techniciens ont été les moteurs de la gestion différenciée. Chacun maîtrisant les techniques et étant à même d'expliquer son travail et ses intérêts aux habitants, la gestion différenciée a pu avancer. Aujourd'hui, même si 70 % des habitants ont admis cette gestion, le travail de communication n'est pas terminé pour autant.



La commune a intégré ses principes de respect de l'environnement dans les nouveaux aménagements comme ici un parking relié à un système de fossés de drainage permettant l'épuration de l'eau avant son arrivée dans la Lys.

D'autres villes en Région Nord / Pas de Calais expérimentent depuis peu la gestion différenciée avec plus ou moins de succès. Les réalisations sont encore timides, mais la démarche se veut progressive pour ne pas choquer et se donner le temps de mettre les outils en place.

LILLE

Première expérience de gestion différenciée pour la ville de Lille : la Plaine Winston Churchill dans le Vieux Lille. Les potentialités écologiques du site ont été conservées et valorisées (zone humide, prés de fauche), un arboretum et un fruticetum, chacun accompagné d'une prairie de fauche ont été créés, les abords des chemins sont tondus régulièrement sur une bande d'un mètre, au delà ils sont fauchés, des pelouses sont tondues intensivement pour permettre les activités sportives et autres loisirs. Le parc s'intègre dans la ceinture verte de Lille qui, à terme, devrait permettre de faire le tour de la ville à pied ou à vélo sans obstacles.

Sur les surfaces herbacées entretien intensif et entretien extensif se cotoient pour répondre au mieux aux impératifs d'accueil du public et de maintien du patrimoine naturel.



La zone humide de la plaine a été maintenue et valorisée par un léger creusement. Une roselière s'est formée, accueillant une avifaune de plus en plus riche.

VILLENEUVE D'ASCQ

De Villeneuve d'Ascq nous ne parlerons ici que des entrées de ville. La végétation à ces endroits se rapproche plus de l'ambiance champêtre que de la mosaïculture. Plutôt que de planter les traditionnelles annuelles, la ville a opté pour un mélange de fleurs sauvages, des fleurs des champs. Il n'est donc pas rare à Villeneuve d'Ascq de rencontrer des talus fleuris de coquelicots, bleuets, nielle des blés, chrysanthèmes en mélange avec quelques cosmos, un peu moins régionaux mais particulièrement mellifères.

Cependant tous les talus ne bénéficient pas d'un tel semis. Certains sont végétalisés de façon spontanée et c'est l'entretien qui permet à cette végétation de s'exprimer.

Le résultat est tout aussi intéressant que le précédent, les cortèges végétaux rencontrés sont surtout rudéraux : la carotte sauvage, le panais cultivé, la chicorée, la mauve sylvestre, le bouillon blanc, l'onagre bisannuelle...



Ces talus ainsi aménagés ne posent pas de problèmes de sécurité autoroutière. Les abords de la chaussée sont tondus régulièrement et de façon raisonnée pour assurer la visibilité. En général la végétation est tondu sur un mètre puis la friche ou la prairie reprend ses droits. Elle ne sera fauchée qu'une fois par an.

Une mission Gestion Différenciée en Région Nord / Pas de Calais

En 1997, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Métropole Lilloise (ADULM) s'engage dans une démarche de sensibilisation des collectivités à la notion de Gestion Différenciée des espaces verts urbains.

Les associations Chantier Nature et Nord Nature Chico Mendès cherchent elles aussi à sensibiliser les maîtres d'ouvrage à cette gestion qui se veut plus écologique et responsable.

Les trois structures s'associent donc et en 1999 une mission de "Promotion de la Gestion Différenciée en région Nord / Pas de Calais" est mise en place.

Financée par le contrat de plan Etat / Région et le FEDER, cette mission confie à l'ADULM le "volet métropolitain", avec un projet pilote sur l'agglomération lilloise proposant à 3 communes de bénéficier d'un plan de gestion de leurs espaces verts. Afin de constituer un échantillon représentatif, les 3 communes sont de typologie différente : une commune rurale, une commune périurbaine et une commune urbaine.

Les associations Chantier Nature et Nord Nature Chico Mendès sont chargées de concevoir des outils d'accompagnement des collectivités à la démarche "Gestion Différenciée".

Une première phase d'enquête auprès d'une cinquantaine de communes de la région fournissent les informations nécessaires à l'organisation de journées de rencontre et d'échanges. Elles ont pour objectif de favoriser le débat entre élus et techniciens sur la faisabilité et l'utilité de la Gestion Différenciée, de répondre aux interrogations de chacun, d'élaborer ensemble les outils d'accompagnement adéquats.

Elles posent aujourd'hui les bases d'un "Réseau Gestion Différenciée Régional", reposant sur les initiatives locales et regroupant des collectivités, des associations et d'autres structures concernées ou intéressées par le sujet. Ce réseau devrait à terme aboutir à la mise en place d'un "Pôle de Compétence Gestion Différenciée en Région Nord / Pas-de-Calais", au sein duquel les expériences seront échangées et les idées d'actions dans ce domaine débattues, validées et accompagnées.